



En quoi un non-fumeur qui demande aux fumeurs de quitter les lieux publics est-il différent d'un cycliste qui demande aux automobilistes de quitter la route ?

Rubrique : questions posées aux fumeurs le 14 novembre 2003

Bonjour,

En quoi un non-fumeur qui demande aux fumeurs de quitter les lieux publics est-il différent d'un cycliste qui demande aux automobilistes de quitter la route ?

Cordialement,

Eric.

Réponse :

Cette question, un peu alambiquée semble vouloir démontrer que la norme devrait être fumeurs et l'exception non-fumeur . Eh bien non, c'est l'inverse :

Article L3511-7 du code de la santé publique : *Il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, notamment scolaire, et dans les moyens de transport collectif, sauf dans les emplacements expressément réservés aux fumeurs."*